

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 14 septembre 2023

Publié le : 04/10/2023

Membres du Bureau en exercice : 32

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City - 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23.

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 19h34.

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Mme Catherine BARTHELET (à partir de la question n°9), Mme Anne BENEDETTO (à partir de la question n°8), M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°7), Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoît VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF (à partir de la question n°9)

Etaient absents : M. Gabriel BAULIEU, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Yves GUYEN, M. Aurélien LAROPPE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT

Secrétaire de séance : M. Fabrice TAILLARD

Procurations de vote : M. Gabriel BAULIEU à Mme Catherine BARTHELET, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN, M. Yves GUYEN à Mme Marie ZEHAF, M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON

Biodiversité et paysage - Attribution d'une subvention au Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté

Rapporteur : Mme Lorine GAGLILOLO, Vice-Présidente

	Date	Avis
Commission n° 4	31/08/2023	FAVORABLE (1 abstention)
Bureau décisionnel	14/09/2023	FAVORABLE

Inscription budgétaire	
BP 2023 et PPIF 2023-2027 « Biodiversité »	Montant prévu au budget 2023 : 39 000 € Montant de l'opération : 1 929 €

Résumé :

La réouverture des coteaux est l'un des enjeux paysagers et de biodiversité importants dans la vallée du Doubs. Le Conservatoire d'Espaces Naturels propose de poursuivre en 2023 la réflexion initiée en 2017 pour la mise en place de pâturage sur les collines : démarches foncières, coordination, test de pâturage à Beure...

Il est proposé que Grand Besançon Métropole soutienne ce projet à hauteur de 1 929 €.

I. Enjeu de réouverture des coteaux de la vallée du Doubs

L'enfrichement des coteaux de la vallée est un enjeu paysager important dans certains secteurs : l'abandon progressif des activités agricoles et de loisirs entraîne la disparition des prés, des vergers et terrasses au profit d'une végétation arbustive de plus en plus dense.

Cette perte de diversité paysagère a également des conséquences écologiques, avec la disparition d'espèces parfois menacées et inféodées aux espaces ouverts. C'est le cas notamment de plantes telles que l'orobanche de Bartlingi, le limodore à feuilles avortées et d'oiseaux comme l'alouette lulu ou le torcol fourmilier.

Plusieurs communes sont sensibles à cet enjeu et souhaitent engager des démarches pour débroussailler des espaces et trouver des solutions pérennes de gestion : le pâturage extensif pourrait en être une. C'est pourquoi le 30 novembre 2018, le Conservatoire d'Espaces Naturels, Grand Besançon Métropole et les communes d'Avanne-Aveney, Besançon, Beure et Montfaucon ont signé une convention de partenariat. Son objet définit un cadre de travail pour développer un projet de pâturage pérenne sur les collines répondant aux enjeux paysagers et de biodiversité.

II. Rôle du Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté

Les Conservatoires d'Espaces Naturels ont pour principal objet la préservation de la nature, des espèces, des milieux et des paysages, notamment par la maîtrise foncière ou par la maîtrise d'usage de sites d'intérêt patrimonial.

Leurs quatre missions fondamentales sont connaître, protéger, gérer, valoriser.

L'action des Conservatoires est fondée sur la négociation, la concertation et le partenariat public ou privé. Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté (CEN-FC) a été créé en décembre 1991. Aujourd'hui, il est présent au sein de la Maison de l'Environnement de Bourgogne Franche-Comté. Il est propriétaire de 200 hectares de terrains et gère 1 600 hectares d'espaces naturels dont deux réserves naturelles : Ravin de Valbois (25) et Côte de Mancy (39).

III. Bilan du partenariat 2022 et proposition de travail pour 2023

Le CEN-FC poursuit la réflexion engagée en 2017 pour la mise en place d'une gestion par pâturage sur les collines d'Avanne-Aveney, Besançon, Beure et Montfaucon. L'objectif est de mobiliser suffisamment de foncier pour mettre en place un pâturage adapté aux enjeux écologiques et paysagers par un troupeau conservatoire et/ou des partenariats avec des acteurs locaux.

En 2022, le CEN, financé à hauteur de 2184,87 € par GBM, a accompagné les communes d'Avanne-Aveney et de Beure pour la maîtrise foncière : procédures biens vacants sans maître, réflexion pour la mise en place d'une association foncière pastorale. Le pâturage initialement prévu avec les troupeaux de bovin (race Galloway) / équin (race Konik polski) n'a finalement pas été possible pour des problèmes techniques.

En 2023, le CEN poursuit les démarches foncières sur Avanne-Aveney et Beure en liaison avec Grand Besançon Métropole : poursuite de la gestion des biens vacants sans maître sur la commune de Beure et poursuite de la réflexion sur la mise en place d'une association pastorale sur les communes d'Avanne-Aveney, Beure et Besançon suite aux décisions prises par les différents conseils municipaux. Un groupe de travail, animé par la Chambre d'Agriculture 25 et le CEN Franche-Comté sera mis en place. Cette action est nécessaire pour garantir une gestion cohérente des pelouses et permettre la mise en place effective d'un pâturage extensif dans le but d'une gestion pérenne du réseau des pelouses.

Il est proposé que Grand Besançon Métropole cofinance à hauteur de 1 929 € la coordination de ce projet, les démarches nécessaires à la constitution d'une emprise foncière suffisante, et le travail technique de dimensionnement du pâturage adapté aux enjeux.

Dépenses (hors test de pâturage)		Recettes		
Démarches foncières et accompagnement à la création d'une association pastorale	8 586,11 €	Grand Besançon Métropole	1 929 €	22 %
		Avanne-Aveney	275,55 €	3 %
		Besançon	275,55 €	3 %
		Beure	2 982,20 €	34 %
		FEDER	3 123,99 €	36 %
Total des dépenses	8 586,11€	Total des recettes	8 586,29 €	

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 929 € au Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le secrétaire de séance,



Fabrice TAILLARD
Vice-Président

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon